

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGAUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
AEC 001-332/14/CC

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 001-332/14/CC

■ Revalorisation et affectation d'une autorisation de programme pluriannuelle relative à la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de Marseille Provence Métropole
DUFSV 14/11292/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'agglomération et de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la communauté urbaine a engagé une démarche qui s'est inscrite dans l'objectif de disposer d'un diagnostic permettant de mettre en évidence la situation de l'activité agricole sur son territoire.

Par délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2008, la mise en œuvre d'une étude relative à l'élaboration d'un diagnostic et d'une expertise sylvo-pastorale dans les espaces naturels a été approuvée, puis lors du Conseil Communautaire du 25 mars 2010, une Convention d'Intervention Foncière (CIF), a été conclue avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour maintenir et pérenniser l'agriculture sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Les enjeux de cette convention sont considérables, puisque la connaissance du marché foncier a été étendue sur l'ensemble du territoire de MPM dans les espaces agricoles et naturels, permettant également une surveillance particulière sur des périmètres définis en fonction des besoins et d'études.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de la déclinaison opérationnelle de l'expertise sylvo-pastorale au niveau des trois secteurs communautaires et de leurs massifs, qui définissaient des projets compatibles avec les potentialités de notre territoire, où MPM serait « maître d'ouvrage » est effective. La maîtrise foncière et le bail à construction sont privilégiés, afin d'éviter tout risque de spéculation foncière et de changement de destination des bâtiments.

Ainsi, il convient de poursuivre la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire Marseille Provence Métropole, nécessitant la revalorisation d'une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 500 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°AEC 001-254/11/CC du 28 mars 2011 relative à l'affectation d'une autorisation de programme pour la mise en œuvre d'action en faveur du maintien de l'agriculture durable la réalisation de ses projets.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est amenée à effectuer des acquisitions foncières sur l'ensemble du territoire des 18 communes membres et de réaliser des équipements, pour permettre la mise en œuvre d'action en faveur du maintien de l'agriculture durable et la réalisation de ses projets.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'autorisation de programme relative aux actions en faveur du maintien de l'agriculture d'un montant de 500 000 euros, portant ainsi l'autorisation de programme à 1 500 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – 2014 - Nature 2111, 2031, 2138 et 2315 – Fonction 824 – Sous politique C130 – Opération 2011/00040.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :
Année 2014 : 940 000 euros.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme - PLUI
Aménagement Communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER